

FORMATION SPECIFIQUE A LA SECURITE DES SPECTACLES POUR LA LICENCE D'ENTREPRENEUR

FORMATION AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
(ARRÊTÉ DU 22/09/2014)

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité ;

- savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles ;

- connaître les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes ;

- savoir prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité ;

Vous êtes un ERP de 5^e catégorie type L, N et O : vous avez accès à la formation réduite.

LES FORMATEURS

- **Walter PACE**, Directeur technique du spectacle vivant, Administration du spectacle vivant depuis 2010, Enseignant des techniques du spectacle vivant et à la sécurité dans le spectacle, Intervenant à 3iS depuis 2014, Chef de service sécurité pour des manifestations culturelles et événementielles, Master d'administrateur de spectacle vivant, Chef de service de sécurité incendie SSIAP 3 et SSIAP 1.

- **Jean-Paul BARRAN**, Attestation Ministérielle de Prévention (INESC Officier Pompier) Chargé de Sécurité ERP/IGH 3, Chargé de sécurité au Théâtre National de Bordeaux-Aquitaine, plus de 10 ans d'expérience dans la formation

- **Serge BAUDOUIN**, Directeur technique – formateur (Praxis-productions) et gérant de la société Score (producteur et diffuseur de spectacles, festival « la nuit des musiciens » qui a fêté sa 25e année). Ancien directeur de centres de formation (CFPTS et NOVOCOM – audiovisuel) et producteur de films et de spectacles (IDEA production).

- **Grégory DEHEZ**, Intervenant à 3iS (ADAMS) depuis 2016 en formation sur la Sécurité Incendie (Formations initiales SSIAP 1, SSIAP 2, SSIAP 3, Sécurité dans le spectacle, Hygiène et sécurité au Travail intra entreprise), Responsable pédagogique CREFOPS Sud-Ouest depuis 2008.

Les équipements utilisés

1 salle théorique, Vidéo projecteur, vidéos de prévention. Chaque participant reçoit le premier jour de la formation deux mémentos

**Prix 875 € HT
(1050 € TTC)**

Lieux Bègles (33)

session intra sur demande

DURÉE 5 JOURS

Effectif 12 pers.

Dates 2019 : 25/02 au 1/03;
3 au 7/06; 9 au 13/09; 25 au 29/11

FORMATION SPECIFIQUE A LA SECURITE DES SPECTACLES POUR LA LICENCE D'ENTREPRENEUR

FORMATION AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
(ARRÊTÉ DU 22/09/2014)

<p>LE PUBLIC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute personne ayant l'obligation de suivre une formation (art. R7122-3) pour se conformer aux exigences de l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacle (catégorie 1) ou qui souhaite se former à la sécurité des spectacles. <p>LES PRÉREQUIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une connaissance des champs artistiques, culturels ou événementiels, ou avoir un projet culturel. - Savoir lire et écrire. <p>Une formation réduite à la sécurité des spectacles est accessible aux ERP de 5^e catégorie type L, N et O. Coût de la formation réduite à 3 jours : 580€HT soit 696 €TTC par personne</p> <p>- <i>Nous consulter</i> -</p>	<p>LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposé, Exercice individuel et en binôme sur table - Etudes de cas, alternées avec des points de recoupement sur les connaissances précédemment transmises. - Alternance entre cours théoriques (exposés participatifs) et étude de cas pour faire le transfert par étape ; - Évaluations des acquis : Etude de cas + 2 évaluations théoriques sous format QCM <p>VALIDATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de Stage, <p>Cette attestation peut être produite à l'appui d'une demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants de 1^{re} catégorie prévue à l'article R. 71223 du code du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat de Formation après obtention d'une note générale supérieure à 10/20 après évaluation des connaissances. 	
<p>LES ÉQUIPEMENTS UTILISÉS</p> <p>1 salle théorique. Vidéo projecteur, vidéos de prévention. Chaque participant reçoit le premier jour de la formation deux mémentos</p>	<p>Prix 875 € HT (1050 € TTC)</p> <p>Lieux Bègles (33) <i>session intra sur demande</i></p>	<p>DURÉE 5 JOURS Effectif 12 pers. Dates 2019 : 25/02 au 1/03; 3 au 7/06; 9 au 13/09; 25 au 29/11</p>